

Université d'Ottawa

Processus de consultation budgétaire

Budget 2014-2015

Dans le cadre du processus de consultation budgétaire 2014/2015, vous trouverez dans ce document des commentaires et suggestions sur la piste de solution pour atteindre l'équilibre budgétaire :

Revenus de recherche : maximisation des frais généraux dans les subventions et contrats de recherche.

Sommaire exécutif

Il existe des inconsistances dans la façon que les frais généraux et revenus de coûts indirects de recherche sont traités à l'Université d'Ottawa. C'est d'ailleurs un des points soulevés dans le rapport du Bureau de la vérification interne soumis à Comité de vérification le 15 octobre 2013 intitulé « 2013-805 Review of Research Management – Internal Audit ». Il est proposé d'aborder cette piste de solution en se concentrant sur trois points bien précis :

1. Maximiser les frais généraux des octrois et contrats de recherche provenant du bureau de la Valorisation de la recherche et transfert de technologie (VRTT) et revoir l'attribution de ces frais;
2. Maximiser les frais généraux des programmes gouvernementaux tel que le *Fonds pour la recherche en Ontario – Excellence en recherche*;
3. Maximiser le montant que nous pouvons aller chercher pour couvrir le coût des services publics avec le *Fonds d'exploitation des infrastructures* de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et revoir l'attribution de ces frais.

Essentiellement, en allant chercher plus de frais généraux et de revenus de coûts indirects de recherche et en permettant qu'une portion plus importante de ces montants compense pour les dépenses encourues par les facultés ou l'administration centrale dans le fonds de fonctionnement pour supporter la recherche à l'Université d'Ottawa, il sera possible de se rapprocher un peu plus de l'équilibre budgétaire et aussi de créer un support à la recherche adéquat.

Contexte

La recherche à l'université d'Ottawa a augmenté depuis les dix dernières années, les revenus de subventions de recherche et contrats sont passés de 103 millions \$ en 2004 et ont atteints 135 millions \$ en 2012. De nouveaux laboratoires de grande envergure ont vu le jour tel que le Centre de recherche et d'innovation en catalyse, le Centre de recherche sur les maladies du rein, et bientôt le Complexe de recherche avancée sera ouvert pour permettre la recherche de pointe en photoniques et en géosciences. Ces laboratoires, ces infrastructures engendrent et engendreront des coûts indirects de recherche additionnels importants pour l'Université d'Ottawa.

Les contrats et subventions de recherche qui sont accordés à l'Université sont en grande partie pour couvrir des coûts directs de recherche.

Une source importante de revenus pour couvrir une partie des coûts indirects de recherche est le programme de coûts indirects de recherche du gouvernement fédéral qui est versé selon le montant que l'université reçoit des trois conseils. Ce montant réussi à couvrir à peine \$8M des \$59M qu'il en coûte à chaque année à l'Université pour maintenir un niveau de recherche nous permettant d'être 8^e au Canada en tant qu'université avec une intensité de recherche. Avec Vision 2020, l'Université d'Ottawa s'est donné comme but d'être 5^e au Canada. Afin d'y arriver, les coûts indirects de recherche augmenteront sans doute. Seulement avec la construction du nouveau Complexe de recherche avancée et les rénovations qui devraient être entrepris sous peu à l'Édifice Marion pour loger des laboratoires à la fine pointe technologique, il est clair que ce sera le cas.

Dans le contexte économique actuel, il est donc primordiale se trouver des pistes de solutions qui permettront d'atteindre à la fois l'équilibre budgétaire et une meilleure gestion de la recherche dans son ensemble pour assurer une viabilité à long terme. Trois pistes de solutions seront abordés, mais sans toutefois représenter toutes les pistes de solutions possibles.

1. Maximiser les frais généraux ou coûts indirects des octrois et contrats de recherche provenant du bureau de la Valorisation de la recherche et transfert de technologie (VRTT) et revoir l'attribution de ces frais;

Faire de la recherche entraîne des coûts indirects. Les coûts indirects de la recherche constituent des frais institutionnels nécessaire au soutien de la recherche. Ces coûts devraient être inclus dans le budget de chacune des demandes de financement de projet de recherche. Les coûts indirects sont difficiles à attribuer directement à un projet, mais ils sont néanmoins bien réels et nécessaire pour la conduite de la recherche. Ils peuvent comprendre l'utilisation, la maintenance et la mise à niveau de la construction de l'espace, les services publics et les bibliothèques, le soutien technique central de laboratoires et autres installations, la gestion et l'administration de la recherche tel que les finances, les exigences réglementaires et de la conformité de la recherche (éthique de la recherche, certification des risques biologiques, soins des animaux, etc), l'élimination des déchets dangereux, le rayonnement et la sécurité au travail, et l'assurance responsabilité civile. Cette énumération n'est sans doute pas exhaustive.

Bien que les coûts indirects soient inclus dans un bon nombre de contrats, ce n'est pas le cas pour tous de façon consistante. De plus, un bon pourcentage de ces montants ne sert pas à couvrir les coûts indirects des facultés ou de l'administration centrale. Dans la plupart des cas, ces revenus demeurent dans les fonds de recherche pour couvrir des coûts directs de recherche. En effet, ces montants souvent retournés aux chercheurs plutôt que de contrebalancer les coûts indirects de recherche dans le fonds de fonctionnement.

Le Règlement de l'université d'Ottawa sur les frais généraux et coûts indirects de recherche devrait être révisé pour refléter et s'aligner sur les pratiques en place dans plusieurs autres institutions. À l'Université McGill, par exemple, les taux en vigueur sont les suivants et sont obligatoire sans quoi le gouvernement provincial réduit le montant accordé au budget de base du même montant :

- Octrois et dons de gouvernements et organismes charitables non fédéral : 15% ou le taux maximale permis par l'agence;
- Octrois et contrats avec des agences fédérales américaines : 64% des salaires et avantages sociaux;
- Octrois et contrats avec les compagnies ou les ententes de services: 40%.

2. Maximiser les frais généraux des programmes gouvernementaux tel que le *Fonds pour la recherche en Ontario – Excellence en recherche*;

Le gouvernement provincial vient tout juste de relancer son programme de *Fonds pour la recherche en Ontario – Excellence en recherche*, programme qui avait été suspendu pendant quelques années. La dernière année que l'Université a reçu des fonds pour ce programme remonte à la ronde 2 en 2007-2008. Les projets sont d'une durée de 5 ans, avec possibilité de prolongation et le montant que l'Université reçoit peut varier entre 1 et 4 millions \$. De ce montant, l'Université peut aller chercher jusqu'à 40% en coûts indirects, ce que font d'ailleurs la plupart des institutions. Le gouvernement ontarien a attribué, lors de la ronde 2, un total de 6 millions \$ à l'Université d'Ottawa. En principe, l'Université aurait pu aller chercher \$2.4M en coûts indirects, représentant \$480K par année. Pour diverse raison, l'Université a opté de renoncer à ces montants et de plutôt prendre 100% du montant en coûts directs de recherche.

Pour la ronde qui s'amorce et celles à venir, il est suggéré d'aller chercher le montant maximal de 40% afin de couvrir une partie des coûts indirects de recherche.

3. Maximiser le montant que nous pouvons aller chercher pour couvrir le coût des services publics avec le *Fonds d'exploitation des infrastructures de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)* et revoir l'attribution de ces frais.

Une autre source importante de revenu pour couvrir les coûts indirects de recherche est le fonds d'exploitation de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) que l'université reçoit à la suite d'un projet d'infrastructures financées par la FCI. Ces montants couvrent le personnel hautement qualifié pour le bon fonctionnement des laboratoires, les fournitures permettant l'opération de l'équipement ainsi que les coûts des services publics tel que l'électricité et le chauffage.

Au cours des trois dernières années, l'Université a été chercher une moyenne de 1.6 millions \$. En 2012-2013, de ce montant, 200 000 \$ a été enregistré dans le fonds de fonctionnement sur une possibilité de 350 000 \$, montant représentant le coût des services publics pour les équipements et les espaces qui ont été financés par la FCI. Avec la construction du nouveau Complexe de recherche avancée et les rénovations qui devraient être entrepris sous peu à l'Édifce Marion pour loger des laboratoires à la fine pointe technologique, ce montant augmentera, de même que coût des services publics.

Il est recommandé de revoir la formule du montant revenant au fonds de fonctionnements pour couvrir une partie de l'augmentation des coûts.

Conclusion

En adoptant une ou plusieurs de ces pistes de solutions, l'Université sera un peu plus près de son objectif d'atteinte de l'équilibre budgétaire, tout en permettant une viabilité à long terme de l'entreprise de recherche à l'Université d'Ottawa et de figurer parmi les meilleurs au Canada.